



MINE D'OR DE NAMPALA S.A
POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

La mine d'or de **Nampala S.A** est une mine à ciel ouvert située au sud-est du Mali en Afrique de l'ouest qui utilise les techniques conventionnelles minières de surface et un procédé de récupération d'or connu sous le nom de carbone en lixiviation.

A travers un processus d'évaluation des aspects environnementaux, la mine de Nampala s'engage à identifier les aspects liés à ses activités parmi lesquels ceux inhérents aux conditions géotechniques, à l'utilisation des engins de terrassement, à la manipulation des produits chimiques, à la poussière et aux autres ambiances physiques. Tous les départements de la mine s'engagent à se fixer des objectifs afin de réduire de façon continue ces aspects à un niveau acceptable.

Objectifs de la Politique

Afin d'atteindre les objectifs de cette politique, la mine de Nampala prend l'engagement:

- **De respecter** toutes les lois, règlements et exigences en la matière afin de conduire ses activités de telle sorte que, les valeurs économiques, sociales et environnementales soient prises en considération.
- **De développer** une culture environnementale afin de prévenir toute pollution.
- **De réduire et d'optimiser** l'utilisation des énergies et ressources naturelles en s'assurant de la réduction et de l'élimination de toutes les sources de pollution liées aux hydrocarbures.
- **De gérer** au mieux ses déchets, à travers notamment le triage et le recyclage.
- **De n'avoir recours** qu'à des entreprises sous-traitantes qui auront notamment été sélectionnées au regard de leur niveau de management Environnemental.
- **De ne pas faire appel** à un volume de ressources temporaires externes excédent ses capacités d'encadrement.
- **De communiquer et consulter** avec les parties affectées et intéressées les aspects environnementaux relatifs à ses activités.
- **D'animer, de faire vivre** cette politique et de favoriser la communication interne et externe dont notamment les remontées d'informations du terrain en matière d'environnement.
- **D'allouer les moyens** et ressources nécessaires pour mettre en œuvre cette politique en s'assurant que les ressources financières sont disponibles afin de pouvoir faire face à ses travaux de réhabilitation progressive et à ses obligations environnementales.
- **Pour répondre** à ces engagements, Nampala SA fixe annuellement des objectifs spécifiques, définis lors des revues de Direction.
- **Chaque salarié** de Nampala, par ses actes quotidiens et par son professionnalisme, est un acteur essentiel de cette politique.
- Cette politique sera communiquée et diffusée partout dans la mine de Nampala.

Le Directeur de la Mine
Mine d'Or de Nampala

Date : 04/08/2017

Document:

002_NAMPALA_POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Préparée par Valy Diallo

Approuvée par: Rousselet A.

Date d'édition: 27 Jul 2017 ...

Date d'impression 27 Juillet 2017.....

Date de révision: N/A

Version No: 01

Page No: Page 1 de 1

Ce document est incontrôlé en support papier